



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2018-158-6.23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-158 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2018-158-6.23 modifiant le règlement no 2018-158 sur la politique de gestion contractuelle;

QUE ce règlement a pour objet :

- principalement, de permettre d'adjuger des contrats de gré à gré lorsqu'il s'agit de contrats d'approvisionnement et de construction, de service et de service professionnel, dont la valeur n'excède pas une somme équivalant à 20 000 \$ sous le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;
- et tout contrat dont la valeur est égale ou supérieure à une somme équivalant à 20 000 \$ sous le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique tel que décrété par le ministre, doit faire l'objet d'un appel d'offres public.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20^{ième} jour du mois de décembre 2023.

André Martel

Signé avec ConsignO Cloud (20/12/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel
Greffier-trésorier